



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin**

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : Mme Cathy FLORANCE

Tél. : 03 89 24 82 83

catherine.florance@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 21 septembre 2022

NOTE sur la consultation du public relative à l'arrêté préfectoral unique concernant les modalités de tir du sanglier jusqu'au 14 avril 2023 dans le Haut-Rhin

Arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit de l'espèce sanglier jusqu'à la fin de sa période de chasse (1er février 2023) et la destruction par des tirs de jour et de nuit jusqu'au 14 avril 2023 en tant que de besoin dans le cadre de la prévention des dégâts.

Objet : l'arrêté cité ci-dessus se substitue à l'arrêté préfectoral du 8 avril 2022 fixant les modalités de tir de nuit du sanglier du 15 avril 2022 jusqu'au 1^{er} février 2023 dans le Haut-Rhin et à l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 n°2021-62 prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de jour et de nuit à la lampe de l'espèce sanglier pour la protection des espaces agricoles. Il regroupe l'ensemble des dispositions relatives au tir du sanglier (lunette de visée thermique, lampe torche).

Déroulement de la consultation : Le projet d'arrêté a été soumis à la consultation du public du 23 août au 12 septembre 2022 inclus afin de recueillir les observations.

Cette consultation du public a fait l'objet d'une contribution formulée par courriel. Les observations apportées soulignent la réalité des dégâts de sangliers au sein du périmètre des habitations aux alentours de l'habitation du signataire, un cadre trop contraignant pour les réguler et demandent des interventions de tir sur sa parcelle. Ces observations n'appellent pas de modification du projet d'arrêté et s'inscrivent dans les objectifs de simplification et d'efficacité des actions recherchées pour réduire les populations de sangliers.

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER